

**DEPARTEMENT DU NORD**  
-----  
**ARRONDISSEMENT DE DOUAI**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 12 février 2024**

L'an deux mille vingt quatre , le douze février , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 6 février 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Présents :**

Madame LUCAS Maryline – Maire  
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène -  
LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS  
Mauricette – CARRE Odilon – Adjoint  
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée - LAMBERT  
Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle - CANIVET  
Bertrand – BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal -

**Absents ayant donné procuration**

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame FERMEN Claudine  
Madame MARTIN Nuccia à Monsieur LAMBERT Gaston  
Madame WILLERVAL Aurore à Monsieur CANIVET Bertrand  
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

**Absents :**

Messieurs MORAWIEC Laurent – DEVRED Sylvain – GOLA Eric  
Mesdames DUCATILLION Béatrice – LEVEQUE Jennifer

**Secrétaire de séance : Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed**

**CREATION ET DESIGNATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE « PLAN  
LOCAL D'URBANISME**

Madame le Maire rappelle la délibération du 24 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de la création de commissions municipales :

- Petite enfance
- Jeunesse – citoyenneté
- Culture – Fêtes et cérémonies
- Scolaire
- Finances
- Communication
- Travaux Sécurité
- Sport
- Emploi
- Environnement

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elle propose de créer une commission « Plan Local d'Urbanisme ».

*Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.*

*Outre Madame le Maire, Présidente de droit, cette commission « PLU » doit être composée de la manière suivante :*

- Pour la liste « Ensembles, Solidaires et Responsables » : 6
- Pour la liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : 1
- Pour la liste « Notre Parti, C'est Guesnain » : 1

*Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Madame le Maire,  
A l'unanimité,*

*Autorise la création de la commission « Plan Local d'Urbanisme »*

*Dit que outre, le Maire cette commission sera composée de la manière suivante :*

- Pour la liste « Ensembles, Solidaires et Responsables » : 6
- Pour la liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : 1
- Pour la liste « Notre Parti, C'est Guesnain » : 1

*Soit :*

- « Ensembles, Solidaires et Responsables »

*LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed  
FERMEN Claudine  
DOISY Bernard  
CARRE Odilon  
SENEZ Jean Pierre  
PILNIAK Alain*

- « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : non désigné
- « Notre Parti, C'est Guesnain » : non désigné

*Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,*

*Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,*

*Mohamed LAHSEN BEN BRAHIM*

